



Ouverture d'un cpte pour mon fils par mon ex-mari

Par **dianesss**, le 10/02/2009 à 15:12

Bonjour, je suis divorcée, ai la garde de mes enfants (autorité parentale conjointe) et mon ex-mari vient d'ouvrir un compte bancaire à mon fils (apprenti) dans la même banque que lui sans m'en avertir, pour que je ne puisse pas avoir droit de regard sur la manière dont mon fils dépense son argent (il est très dépensier et achète tout et n'importe quoi à n'importe quel prix). Celui-ci a déjà un compte bancaire sur lequel des factures se prélèvent (abonnement téléphone mobile et crédit pour le permis à 1€ qu'il me reverse chaque mois, le crédit étant à mon nom). Je surveille et essaie de lui faire gérer son argent au mieux mais je ne pioche pas dedans !! Mon ex-mari n'a jamais réussi à gérer son argent correctement (lorsque nous étions mariés son salaire était viré le 5 du mois et au environs du 10 ou 15 il n'y avait déjà plus d'argent, tout étant dépensé sans pour autant avoir payé les factures), et pousse ainsi notre fils à en faire de même, alors que jusqu'ici j'essayais de lui apprendre à gérer son argent et à en épargner un peu chaque mois, et à ne pas dépenser tous les mois toute sa paye dans des bêtises hors de prix. J'ai déjà été obligée de retirer le peu d'argent que mon fils avait laissé sur son livret jeune net de le placer sur un compte bloqué pour qu'il ne dépense pas cet argent à tort et à travers. De plus, pour ouvrir un compte cette banque demande un justificatif de domicile, ce qui n'a pu être fourni, mon fils étant domicilié chez moi. Mon ex-mari a-t-il le droit de faire cela, que puis-je faire pour que mon fils ne gaspille pas tout ? La banque a-t-elle le droit d'ouvrir un compte sans ce justificatif ? aidez moi svp je ne voudrais pas que mon fils arrive à sa majorité sans un sou devant lui. merci

Par **Marion2**, le 10/02/2009 à 18:08

Bonjour,
Ne fournissez pas de justificatif de domicile pour lui. Avisez en courrier recommandé AR la banque où votre ex-mari lui a ouvert un compte, que vous refusez l'ouverture de ce compte, votre fils étant déjà titulaire d'un compte et qu'il n'a nullement besoin d'un autre compte.
Vous envoyez copie de ce courrier adressé à la banque à votre ex-mari.

Par **dianesss**, le **11/02/2009** à **09:14**

merci, mais mon fils a déposé son salaire sur ce compte la semaine dernière, vont-ils me laisser fermer ce compte et me laisser retirer l'argent qui reste pour le déposer sur l'autre compte qui je le rappelle est dans une autre banque?

Par **Marion2**, le **11/02/2009** à **15:11**

Bonjour,
Vous allez (de préférence avec votre fils) à cette Banque et vous demandez la clôture du compte.
Prenez un RIB de l'autre compte de votre fils et demandez un virement sur son 1er compte ou un retrait en espèces.
Bon courage.